

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

**Délibération n° DB2021-51 ANNULE ET REMPLACE DB2021-50 SUITE A ERREUR
MATERIELLE**

Date de la convocation : 02/06/21

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 19

Conseillers votants : 21

Le neuf juin deux mille vingt et un, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Ayant pouvoir de vote : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et MM CANIVENQ Roland, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean Paul, SALEZ René, SINGLIT Benoît.

Représentés : M. COLSON Pascal ayant donné pouvoir de vote à Mme DION Valentine et M. THIERION Vincent ayant donné pouvoir de vote à M. NANJI Désiré Léopold.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES –
SERVICES A LA PERSONNE**

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A ;

Vu la délibération n° DC2015/45 du Conseil Communautaire du 31 mars 2015 adoptant le dispositif de soutien aux associations et précisant les modalités de conventionnement avec les associations et confiant délégation au Bureau Communautaire pour l'approbation et l'application des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;

Vu la délibération n°DB2015/20 du Bureau du 18 mai 2015 adoptant le modèle de convention à conclure avec les associations partenaires ;

Vu la proposition remise par la commission Services à la personne en date du 05/05/2021

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE à l'unanimité d'attribuer les subventions annuelles suivantes au titre de l'année 2021 :

.../...

Associations	Nature des objectifs confiés	Subvention attribuée
Agence Départementale d'information sur le Logement (ADIL)	Organisation de rendez-vous à Vouziers et accueil téléphonique au siège de l'association	495 euros
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CDIFF)	Organisation de permanences à Vouziers	1 260 euros
France Victimes	Organisation de permanences à Vouziers	600 euros

- CHARGE le Président de signer les conventions d'objectifs et de moyens 2021 avec les associations précitées et tout acte à intervenir.

Pour copie conforme.

Le Président,

Benoît SINGLET

